Image not found or type unknown

Achat immobilier après mariage

Par **MH56000**, le **17/11/2011** à **10:16**

Bonjour,
Nous nous sommes mariés en novembre 2010 et donc pour l'année 2010, nous avons réalisé 3 déclarations d'impôts. Pour le déclaration commune, nous sommes donc non imposables. Notre projet pour cette année 2011 est de faire construire une maison. Grâce à cette non imposition, avons nous des avantages fiscaux ? (Prêts à taux préférentiels, aide au logement ...)

Merci pour votre réponse

Maryse et Hervé

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés